



AVIS DE COURSE

Le Record SNSM

du 19 au 24 juin 2014

10^{ème} édition

**Départ de Saint Nazaire
le dimanche 22 juin**



Organisée par :
PROFIL GRAND LARGE
1 allée Loïc CARADEC, 56000 VANNES
tél/fax : +33 (0)2 97 63 08 81
contact@recordsnsm.com

1 ORGANISATION

L'épreuve est organisée par la société PROFIL GRAND LARGE, représentée par Damien GRIMONT, dont le siège est situé 1 allée Loïc CARADEC 56000 Vannes, conjointement avec le S.N.O.S. voile de Saint Nazaire, club affilié à la Fédération Française de Voile, représentée par son président Gilles BRETON.

2 REGLES

- Les Règles telles que définies dans les règles de Course à la Voile (RCV),
- Les règlements fédéraux
- Les R.S.O. catégorie 3 monocoques et multicoques,
- la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe 1 « Prescriptions Fédérales »,

3 PUBLICITE

Le port de la publicité de l'organisateur est obligatoire.

Cette publicité doit être lisible et maintenue en état depuis la confirmation de l'inscription, au départ de Saint Nazaire, jusqu'à la proclamation des résultats.

En cas de non-respect le Jury pourra appliquer une pénalité.

4 ADMISSIBILITE

4.1 L'épreuve est ouverte aux monocoques et multicoques, désignés ci-dessous, munis de leur certificat de jauge respectifs en cours de validité:

- IMOCA,
- ULTIME (*Maxi multicoques LHT supérieure à 60 pieds*)
- Class50 (*multicoques*)
- Classe40 (*monocoques*)
- Multi2000 (*Multicoques de croisières*)
- Classe mini 6.50 (*proto et série*)
- Classe Figaro2,
- Pogo 8,50
- HAN. OSIRIS, catégories C, D, E, F, G, R3 et R4 ,
- I.R.C, catégories de I.R.C.1 à I.R.C.5
- Voiliers de Tradition,

4.2 Le nombre total de bateaux admis à participer à La Semaine du Record SNSM 2014 **est limité à 70.**
La date de la pré-inscription sera prise en compte.

L'autorité organisatrice se réserve le droit de refuser ou d'annuler une inscription conformément à l'article 76.1 des RCV.

5 COMPOSITION DES EQUIPAGES

Les équipages seront composés :

- au plus du nombre maximum de personnes embarquées autorisé par l'acte de francisation du bateau,
- **au moins de 2 personnes,**

6 ADMISSION DES CONCURRENTS

6.1 Licence

Chaque membre de l'équipage devra présenter une licence 2014, délivrée par la F.F.Voile et visée par un médecin habilité.

Les concurrents étrangers devront présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros et justifier de leur appartenance à un club affilié auprès de l'ISAF « Member National Authority », Ou prendre une licence délivrée par la Fédération de Française de voile.

Les équipiers mineurs devront présenter une autorisation parentale.

6.2 Assurance

Le skipper devra présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile, couvrant matériel et équipiers pour la pratique de la voile en compétition.

6.4 Armement et équipement de sécurité

Les bateaux devront être en conformité avec les Réglementations Spéciales Offshore I.S.A.F. (R.S.O.) catégorie 3 monocoque et multicoque.

6.3 Jauge

Le skipper devra présenter le certificat de jauge en cours de validité, correspondant à sa catégorie.

Renseignement concernant la jauge s'adresser à: **Maurice VIAUD**, Tel : 06 61 98 66 03 ou 02 40 94 66 03

7

MODALITES d'INSCRIPTION

7.1 Les dossiers de pré-inscription seront disponibles sur le site www.recordsnsm.com. Ils devront être remplis en ligne et complétés **avant le 31 mai 2014, date limite d'inscription.**

7.2 L'organisation se réserve le droit d'inviter des équipages jusqu'au départ de la course.

7.3 La pré-inscription sera prise en compte dès la réception d'un chèque d'acompte représentant 50% de la somme totale du prix de l'inscription à La Semaine du Record SNSM 2014.

7.4 Montants des frais d'inscriptions :

50% des frais d'inscription seront reversés à la SNSM.

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| • De 6,50 m à moins de 9 m : | 300€ |
| • De plus de 9 m à moins de 12 m : | 400€ |
| • De plus 12 m à moins de 15 m : | 550€ |
| • 15 m et plus | 800€ |

7.5 Pour une **pré-inscription avant 31 décembre 2013 inclus**, **remise de 15 %** sur le montant des frais d'inscriptions définis dans l'article 7.4.

7.6 Pour une pré-inscription **entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 mai 2014 inclus**, le montant des frais d'inscriptions définis dans l'article 7.4 sera appliqué.

7.7 Pour une pré-inscription **après le 31 mai 2014**, et dans la mesure où le comité d'organisation accepte l'inscription, le montant des frais d'inscriptions définis dans l'article 7.4 sera **majoré de 15%.**

7.8 En cas de désistement 15 jours avant la date du départ de la course, l'organisateur conservera les 50% du montant des frais d'inscription.

Les chèques devront être émis à l'ordre de : « **Profil Grand Large** »
et envoyés à l'adresse postale suivante :

Record SNSM, PROFIL GRAND LARGE, 1 allée Loïc CARADEC, 56 000 VANNES

8 OBLIGATIONS des CONCURRENTS

8.1 Présence des bateaux dans le bassin de Saint Nazaire :

- 8.1.1 Les bateaux devront être présents dans le bassin de Saint-Nazaire le **jeudi 19 juin à 24h00 au plus tard**.
- 8.1.2 **Après avoir franchi la ligne d'arrivée** les bateaux devront rentrer dans le bassin de Saint-Nazaire et rester jusqu'à la remise des prix.
- 8.1.3 Les bateaux pourront bénéficier de la gratuité du Port de Saint-Nazaire **du samedi 14 juin 2014 au dimanche 29 juin 2014 inclus**.

8.2 Briefings et réceptions officielles

- 8.2.1 La présence du skipper est obligatoire aux briefings officiels et aux réceptions officielles, ainsi qu'à la remise des prix (*voir programme de l'épreuve, article 10 de l'avis de course*)

8.3 Contrôles sécurité et jauge et présence du skipper ou de son représentant

- 8.3.1 Des contrôles de jauge et des équipements de sécurité seront effectués avant le départ de Saint-Nazaire.
- 8.3.2 La présence du skipper, ou de son représentant, est obligatoire à Saint Nazaire **le vendredi 20 juin et le samedi 21 juin de 9h00 à 19h00**.

8.4 Pavillons partenaires

- 8.4.1 Lors de la confirmation des inscriptions à Saint Nazaire l'organisation remettra à chaque concurrent une drisse équipée des pavillons partenaires et un pavillon de course contre un **chèque de caution de 200€** (*chèque libellé à l'ordre de Profil Grand Large*)
- 8.4.2 Cet équipement devra être mis en place et resté à poster dans le bassin de Saint Nazaire dès la confirmation de l'inscription, puis immédiatement après avoir franchi la ligne d'arrivée et ce jusqu'à la remise des prix.
- 8.4.3 Cet équipement devra être remis au PC course après la remise des prix, en échange du chèque de caution.

8.5 Balise de positionnement

Lors de la confirmation des inscriptions à Saint Nazaire, l'organisation remettra à chaque concurrent une balise de positionnement contre un **chèque de caution de 300€** (*chèque libellé à l'ordre de Profil Grand Large*)

9 EQUIPEMENT SPECIFIQUE OBLIGATOIRE

9.1 Pour tous les équipages :

- 9.1.1 Une radio VHF fixe 25 watts / 55 canaux équipée du système de secours en mer A.S.N. (**Appel Sélectif Numérique**), avec une antenne en tête de mât et une antenne de secours, le tout devant être en parfait état de fonctionnement.
- 9.1.2 Une **VHF portable de secours** en état de fonctionnement et sa housse étanche.
- 9.1.3 Chaque voilier devra être équipé d'un moteur en bon état de marche. Il devra prendre le départ avec une réserve de carburant lui permettant de parcourir au moins quarante milles à une vitesse de 4 nœuds.
- 9.1.4 Il est recommandé de s'équiper d'un émetteur - récepteur AIS.

9.2 En complément pour les équipages en double:

- Un **système automatique « d'Alarme d'Homme à la mer »** équipé d'une alarme sonore de forte puissance, avec affichage du cap et de la distance pour rejoindre l'homme à la mer **est obligatoire**.

10 PROGRAMME DE L'EPREUVE

- **Jeudi 19 juin :**
 - de 14h00 à 19h00 confirmation des inscriptions et contrôles de sécurité et jauge.
- **Vendredi 20 juin :**
 - de 9h00 à 19h00 confirmation des inscriptions et contrôles de sécurité et jauge
 - **soirée officielle des équipages** (*présence du skipper obligatoire*)
- **Samedi 21 juin :**
 - de 9h00 à 18h00 confirmation des inscriptions et contrôles de sécurité et jauge.
 - **18h00 briefing instruction de course et parcours** (*présence du skipper obligatoire*)
- **Dimanche 22 juin :**
 - **10h00 briefing météo** (*présence du skipper obligatoire*)
 - **17h00 départ de la course**
- **Mardi 24 juin en soirée**, proclamation des résultats à Saint Nazaire (*présence du skipper obligatoire*)

11 PARCOURS

Les parcours définis ci-dessous pourront être modifiés en fonction des prévisions météo ou d'autres contraintes indépendantes de notre volonté, ceci afin de permettre à tous les équipages de franchir la ligne d'arrivée avant la remise des prix qui aura lieu dans la soirée du mardi 25 juin 2013.

IMOCA , MultiClass50, ULTIME:

Deux aller retour entre Saint Nazaire (départ) / Sainte Marine / Saint Nazaire (arrivée)
Distance environ 360 milles.

Catégories HN2, IRC1, IRC2,IRC3, IRC4, Class40, Figaro2, Class mini 6.50, Multi2000 :

Un parcours entre Saint Nazaire, Sainte Marine, L'Ile D'Yeu et Saint Nazaire.
Distance environ 230 milles

Catégories HN1, IRC5 et voiliers de tradition :

Un aller retour entre Saint Nazaire (départ) / Sainte Marine / Saint Nazaire (arrivée)
Distance environ 180 milles

12 Classement

L'organisateur se réserve le droit de constituer des groupes de classement en fonction du nombre et des catégories de bateaux engagés.

13 Prix

De nombreux lots seront distribués lors de la remise des prix.

14 Responsabilité

Il appartiendra à chaque skipper de juger en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques et de la compétence de son équipage de l'opportunité de prendre ou de ne pas prendre le départ de l'épreuve ou de la continuer : **règle fondamentale 4 des RCV.**

Tout renseignement que tout membre de l'organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel, par exemple, un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires se limitera à assurer la régularité sportive de l'épreuve et à **satisfaire à l'arrêté du 3 mai 1995**.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou décès, pendant toute la durée de l'épreuve, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate .

La veille, et spécialement la veille radio, ainsi que le suivi de la flotte que l'organisateur pourrait assurer, devront être considérés par les skippers comme facultatifs et aléatoires, et en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils pourront compter.

Le présent avis de course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou toute personne en péril lorsqu'il sera en position de le faire, conformément à la **règle fondamentale 1.1 des RCV** et aux dispositions internationales en vigueur.

15 Droit à l'image

L'inscription de chaque concurrent de La Semaine du Record SNSM 2012 vaut autorisation, pour la Société Profil Grand Large, d'utiliser, pour les besoins de la promotion de l'évènement exclusivement, l'image des bateaux, skippers et membre d'équipages telle qu'elle pourra être captée dans les lieux publics, salle de presse, pontons, bateaux aux pontons, bateaux en navigation, bateaux accompagnateurs, ce sur tous territoires, tous supports, et pour une durée de deux ans maximum, le tout sous réserve de validation, par l'armateur, de chaque image utilisée. Au-delà des deux ans prévus ci-avant, les images ne pourront plus être utilisées qu'à titre de référence historique concernant l'épreuve au sein d'ouvrages ou d'articles de presse ou du site officiel de la compétition.

Il est convenu que ces images doivent être exploitées dans des conditions normalement prévisibles, dénuées d'intention malveillante.

16 Routage

Le routage est interdit.

Il faut entendre par routage, toute indication personnalisée, spécialement préparée ou individualisée pour un seul ou un groupe de concurrents, venant de l'extérieur, en dehors des sources d'informations météorologiques autorisées et accessibles par tous.

17 Informations complémentaires

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Organisation générale

Profil Grand Large : 02.97.63.08.81

contact@recordsnsm.com

Direction de course

Bernard DUVAL: 06 48 74 61 74

bernard.duval@profilgrandlarge.fr